



Annonce des données pour la surcompensation 2020

Nom de la Caisse d'allocations familiales :	
No OFAS de la Caisse :	
Estimation des salaires soumis à cotisation, exercice 2020, selon la législation valaisanne : CHF	
Estimation des allocations pour les salariés , exercice 2020, selon la législation valaisanne : CHF	
Estimation des revenus d'indépendants soumis à cotisation, exercice 2020, selon la législation valaisanne : CHF	
Estimation des allocations pour les indépendants , exercice 2020, selon la législation valaisanne : CHF	
Coordonnées postales ou bancaires : <input type="checkbox"/> Sans changement <input type="checkbox"/> Nouvel IBAN	
Les allocations familiales comprennent : les allocations pour enfants, les allocations de formation professionnelle, les allocations de naissance et d'adoption. Les décomptes définitifs vous parviendront en septembre 2021.	
Date :	Responsable de la Caisse d'allocations familiales
A envoyer par poste, par fax ou par e-mail jusqu'au 30 novembre 2019	